vur | ade | ada

Séminaire: 24.11.2026

ATTEINTES AUX MILIEUX NATURELS DIGNES DE PROTECTION

–

PRINCIPES JURIDIQUES, MÉTHODE D'ÉVALUATION, CAS PRATIQUES ET JURISPRUDENCE

Sujet

Les mesures de compensation jouent un rôle essentiel dans la protection de l'environnement, en particulier dans la préservation de la nature et du paysage. Leur réalisation concrète soulève toutefois une série de questions juridiques et d'ordre pratique. Ainsi, le séminaire mettra en avant les mesures de remplacement et de compensation sous l'angle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, des approches retenues en droit comparé, les défis rencontrés dans le cadre des projets éoliens ou encore la compensation d'atteintes aux habitats dignes de protection dans le domaine des constructions et de l'aménagement du territoire. Animé par Cornelis Neet, ancien directeur de la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud, l'évènement abordera ces différents axes à travers des exposés issus de la pratique et de la recherche, avant de les mettre en perspective lors d'une discussion finale en présence de tous les intervenants.

Séminaire: 24.11.2026

Intervenants

THIERRY LARGEY Prof. associé, Dr. en droit, Licencié en biologie, Droit administratif / Droit de l'énergie / Aménagement du territoire, Université de Lausanne

VALÉRIE DUPONT, Juriste spécialiste, Service de l'énergie et des forces hydrauliques, Canton du Valais, chargée de cours à l'Université de Lausanne

JANE CHAUSSEDENT, Ingénieure en technique de l'environnement et de l'énergie et NATHALIE GRANDJEAN, Ingénieure de conservation des forêts, Direction générale de l'environnement, Division approvisionnement et planification énergétique, Canton de Vaud

NINA CAPEL, Avocate, r&associés et MIRJAM AEMISEGGER, Avocate, Docteure en droit, r&associés, Lausanne

CORNELIS NEET**,** modérateur, ancien Directeur de la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud

Séminaire: 24.11.2026

Programme

13.30 à 13.40	Introduction	Cornelis Neet
13.40 à 14.25	Obligation de compenser les atteintes licites aux milieux dignes de protection, en droit suisse : instrument de préservation du système naturel	Thierry Largey
14.25 à 15.10	Compensation écologique et remplacement adéquat en droit comparé	Valérie Dupont
15.10 à 15.30	Pause	
15.30 à 16.15	Parcs éoliens vaudois et mesures de compensation : définition, mise en œuvre et suivi	Jane Chaussedent / Nathalie Grandjean
16.15 à 17.00	Atteintes aux biotopes dignes de protection dans et hors zone à bâtir – réflexions issues de la pratique	Mirjam Aemisegger / Nina Capel
17.00 à 17.30	Discussion finale Conclusion	Tous Cornelis Neet
17.30 à 18.30	Apéritif	Tous

Séminaire: 24.11.2026

Informations

Lieu du séminaire

Théâtre Equilibre, Place Jean Tinguely 1, 1701 Fribourg

Frais d'inscription

Membres	CHF 250
Non-membres	CHF 300
Étudiants	CHF 120

(jusqu'au niveau Master inclus)

Délai d'inscription

Inscription par e-mail ou via le site web. Date limite d'inscription : 10 novembre 2026. Le nombre de places est limité. En cas de désistement après le 10 novembre 2026, les frais d'inscription seront facturés en totalité.

Documents

Les documents du séminaire sont distribués sous forme numérique.

Public cible

Juristes de l'environnement ; avocats spécialisés dans le droit de l'environnement, de la construction et de l'aménagement du territoire ; juges et greffiers ; spécialistes des services de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la construction au sein de la Confédération, des cantons et des communes ; collaborateurs de bureaux de conseil et de planification en matière d'environnement ; experts d'organisations environnementales et d'organismes spécialisés ; responsables environnementaux.

Organisateur

Association pour le droit de l'environnement (ADE)

Oberer Graben 42 I 9000 Saint-Gall
+41 44 241 76 91 | info@vur-ade.ch

Vereinigung für Umweltrecht (VUR)
Association pour le droit de l'environnement (ADE)
Associazione per il diritto dell'ambiente (ADA)